

Limoges Métropole met en place une consigne de stationnement vélos autonome en énergie

Dans le but de poursuivre sa politique de développement de la pratique du vélo sur le territoire, Limoges Métropole a mis en place de nombreux stationnements répartis sur le périmètre de la Communauté urbaine.

Afin de renforcer ces implantations et développer de nouveaux procédés innovants, Limoges Métropole a étudié la possibilité d'installer une consigne de stationnement vélos autonome en énergie, proposée par El Smartgrid, société basée sur le parc d'ESTER Technopole.

Intéressée par la mise en place de cette consigne innovante sur un campus, l'Université de Limoges a proposé la Faculté de Lettres comme lieu d'implantation. La consigne a été installée le 1^{er} septembre dernier.

> Caractéristiques de la consigne

Le procédé allie une consigne de stationnement vélo à des panneaux solaires photovoltaïques (afin de capter l'énergie solaire) à des batteries à ion sodium (afin de stocker l'énergie solaire). Cette combinaison permet à la consigne d'être autonome en énergie et de n'être reliée à aucune source d'énergie.

Elle possède 19 places : 9 places adaptées pour la recharge des VAE et 10 places pour les vélos classiques. L'accès se fait via un digicode. L'accès à la consigne est gratuit, le code est délivré par la Faculté de Lettres.

La consigne a été conçue par la société Altinnova (basée à Bonson - 42), les panneaux solaires et les batteries à ion-sodium ont été réalisés par la start-up El Smartgrid situé à ESTER.

> Financement de la consigne autonome en énergie

Le coût de cette première implantation s'élève à 50 000 euros HT, financé par Limoges Métropole qui bénéficiera également de subventions de la part de la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 18 800€ et du dispositif Alvéole à hauteur de 20 000€ HT.

En matière de stationnement vélos sécurisé, depuis 2016 et le lancement du service de location V'LiM, Limoges Métropole a implanté à ce jour :

- **5 consignes collectives de 32 places** situées au CHU, à ESTER Technopole, la Fac des Lettres, la Fac de Médecine-Pharma et la Fac des Sciences),
- **6 consignes individuelles sur les Parcs relais** situées à La Cornue - 8 places, St Lazare - 8 places, Arcades - 8 places, Fougeras - 8 places, Bastide - 4 places et Rte de Lyon - 8 places),
- **6 consignes individuelles sur les communes** dont 2 à Feytiat - 4 et 6 places, 1 à Isle - 10 places, 1 à Verneuil sur Vienne - 6 places, 1 à St Gence - 10 places et 1 à Condat – 6 places).

Concernant les différents campus de l'Université de Limoges, consciente de son besoin en stationnement vélos, notamment depuis le lancement du service « V'LiM », qui a été une vraie réussite auprès de la cible étudiante, Limoges Métropole a également installé à ce jour, une consigne individuelle de stationnement (8 places) au SUAPS (Université) et plus de 130 arceaux répartis sur les différents campus.

Contact presse : Hélène VALLEIX
Communauté urbaine Limoges Métropole
Tél : 05 55 45 79 09 / mail : helene.valleix@limoges-metropole.fr